



Creation d'une reserve d'argent sans contrat

Par **cedric**, le **26/02/2012** à **20:27**

Bonjour,rrnJe suis titulaire d'un compte bancaire dans un établissement financier et lors d'un rendez vous avec mon conseiller ce dernier me propose une reserve d'argent qui couvre automatique tout découvert sans intervention de ma part. Il me dit qu'il m'enverra le contrat par courrier que je devrais le signer et lui renvoyer. Je reçois bien le contrat et après reflexion je le detruit trouvant les taux exorbitants et decide bien entendu de ne pas souscrire. rnOr je viens de me rendre compte que ce service m'a été octroyer sans mon accord et que la somme du atteint actuellement 3000€. En effet incidueusement ce service à combler plusieurs découvert sans que je fasse vraiment attention....rnMais question est donc simple, ce type de service peut il etre mis en place sans contrat donc sans mon accord ecrit par mon etablissement financier?rnquels sont les recours?